

nous avons précédemment, il serait avantageux, pour nous, de compter de pareils hommes dans nos rangs. Il n'y a aucun doute qu'un certain nombre d'hommes suivraient l'école pour toucher le \$50. Admettons cela; ceux qui suivraient l'école prendraient un certain goût aux affaires militaires, et un certain intérêt à la force, et ils se joindraient à nos bataillons. Ils nous indemnifieraient ainsi de l'argent qui aurait pu être dépensé dans ce sens.

En outre, ces hommes qui entreraient dans la force pour les \$50, ne quitteraient pas le Canada, et ils acquerraient des connaissances, et dans le cas où il y aurait des troubles, ils tomberaient dans les rangs et feraient efficacement le service. Je crois que toute la force devrait être exercée. A chaque session, j'ai attiré l'attention du ministre de la milice aussi bien que de la chambre, sur l'opportunité d'exercer les corps ruraux, aussi bien que les corps des villes. En effet, les corps ruraux n'ont pas autant d'avantages que les corps des villes, qui, ayant des salles d'exercices, peuvent s'y rendre le soir, et s'exercer avec très peu de perte de temps, pendant que les corps ruraux se trouvent dans l'impossibilité de s'exercer le soir, vu que les compagnies sont dispersées, et vu la distance que les hommes ont à parcourir pour se rendre aux quartiers-généraux de la compagnie. En conséquence, les corps ruraux devraient être réunis en campements, et exercés, chaque année, autant, sinon plus, que les corps des villes, et l'exercice, en somme, devrait être général. J'espère que l'année prochaine, le ministre de la milice insistera auprès de ses collègues, afin d'obtenir une somme suffisante pour exercer toute la milice. Il est possible qu'il puisse diminuer un peu la dépense du corps des officiers. Je sais que feu le premier ministre a dit fréquemment que nous avions trop d'officiers. Une dépense de près de \$1,000,000 sur une somme de \$1,225,000 pour les officiers me paraît une dépense quelque peu exagérée, lorsque, en réalité, il n'y a qu'une somme de \$250,000 consacrée à l'exercice de la milice. Par un crédit supplémentaire de \$150,000, la force y gagnerait beaucoup, et cette somme, ajoutée à \$1,250,000, n'est pas une somme considérable, et cependant, elle contribuerait pour beaucoup à améliorer notre corps de milice, et permettrait à tout le corps de faire l'exercice.

Sir ADOLPHE CARON : Je n'ai que quelques mots à ajouter à ce que vient de dire l'honorable député de Toronto-ouest (M. Denison). Je suis comme l'honorable député d'Oxford-sud (Sir Richard Cartwright) un simple profane, et en discutant ces questions, je profite des avis de l'honorable député de Toronto-ouest, et d'autres militaires qui siègent dans cette chambre. Je dirai à l'honorable député que d'après les renseignements que j'ai pu me procurer, l'opinion générale de ceux qui ont suivi les progrès et les développements de notre force, d'année en année, c'est que nous devrions avoir l'exercice annuel pour toute la force, quel que soit le nombre de nos miliciens. L'honorable député a parlé des fortes dépenses du corps des officiers. Depuis que je suis ministre de la milice, j'ai accepté et suivi ce même ordre d'idées, et j'ai réduit les dépenses de l'état-major de plus de \$11,000 par année. J'estime qu'il n'est pas nécessaire d'avoir un corps d'officiers aussi dispendieux; mais lorsque l'honorable député dit que la plus grande partie de l'argent voté est dépensée par le corps des officiers, je ne saurais partager son avis.

M. DENISON.

M. DENISON : J'ai voulu parler des écoles permanentes, et du tout ensemble.

Sir ADOLPHE CARON : Je ne mets pas les écoles permanentes au rang de l'état-major. J'appelle les écoles permanentes des écoles d'enseignement qui permettent à nos officiers de se qualifier, pour recevoir des certificats et obtenir des commissions. J'estime que pour la somme d'argent que nous avons dépensé pour la force, le Canada a lieu d'être fier, en effet, de la force telle qu'elle est aujourd'hui. J'aimerais avoir un plus grand nombre de jours d'exercices, que nous en avons aujourd'hui; mais je crois que si nous avons 12 jours d'exercice par année, avec les aptitudes qu'ont les Canadiens pour l'exercice militaire, nous aurons une force qui sera incomparable pour le service qu'elle a à faire dans le pays, services de protection à l'intérieur, plutôt que pour des fins d'offensive.

M. MILLS (Bothwell) : Elle ne serait d'aucun usage pour ces dernières fins.

Sir ADOLPHE CARON : Mais simplement comme l'honorable député d'Oxford-sud (sir Richard Cartwright) l'a dit, pour servir dans les grands centres, il peut être nécessaire, à un moment d'avis, de réunir une force militaire organisée. J'estime que nous avons une force que réellement nous n'avons pas payée trop cher, pour les services qu'elle peut être appelée à nous rendre. Chaque fois que ses services ont été requis, elle a fait son devoir de manière à faire honneur au Canada, et je crois que si le parlement, dans sa libéralité, et mon honorable ami et collègue, le ministre des finances, qui est toujours prêt à accepter une proposition convenable, veulent bien ajouter au crédit actuel pour des fins d'exercices, l'année prochaine, la somme de \$175,000, cela nous permettra d'exercer toute la force des bataillons ruraux et des villes, et je crois que ce serait d'un immense avantage pour le Canada. Telles sont mes idées sur ce sujet, et je crois que j'exprime en même temps les idées de tous ceux qui portent intérêt à la force et qui ont étudié la question.

M. DICKEY : Je demanderai à l'honorable ministre s'il ne serait pas possible dans la Nouvelle-Ecosse, où les chemins de fer appartiennent principalement au gouvernement, de procurer des passages gratuits à ceux qui se rendent à l'exercice annuel de tir. Il n'en coûterait rien directement au gouvernement, et je crois que la chambre consentirait volontiers à ce que le chemin de fer du gouvernement serve à cet usage, si on pouvait arriver à faire des arrangements tels qu'on pourrait empêcher la fraude et les impositions, en restreignant les passagers à ceux qui se rendraient au concours.

Sir ADOLPHE CARON : En uniforme ?

M. DICKEY : Oui, en uniforme. Je crois que cela serait d'un grand avantage pour les hommes eux-mêmes. Ils iraient en plus grand nombre; le gouvernement paraîtrait s'intéresser davantage à ces concours, et cela rendrait un grand service, sans qu'il en coûtât un seul sou au pays. J'espère que l'honorable ministre de la milice se concertera avec le ministre des chemins de fer, afin d'en arriver à un arrangement de ce genre.

M. DAVIES (I.P.E.) : Plusieurs officiers des compagnies de l'Île du Prince-Edouard m'ont demandé d'insister auprès des autorités militaires